

PORSCHE CLUB AUVERGNE

7, bd Léon Malfreyt
63000 CLERMONT-FERRAND
Association loi 1901
Déclaration n°0632020346

**CIRCUIT DU MAS DU CLOS
SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2010**

Jean-Pierre ROCH : 06 81 36 74 39
Jacques PERRON : 06 30 24 41 65
Marc PAYAN : 06 81 46 68 08
www.clubporscheauvergne.com
auvergne@porscheclub.fr

Il avait bien failli disparaître du calendrier. Mais finalement il s'organise une belle résistance pour notre plus grand bonheur tant le tracé est beau et l'environnement enchanteur !

Rendez-vous sur place à 8 h 30 (horaires : 9 h 00 – 12 h 00 et 14 h 00 – 17 h 00)

Port du casque obligatoire.

Les réponses par téléphone, par mail ou par fax ne seront validées qu'à réception du règlement total libellé à l'ordre du

CLUB PORSCHE AUVERGNE - 7, boulevard Léon Malfreyt - 63000 CLERMONT-FERRAND

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 17 SEPTEMBRE 2010



**BULLETIN D'INSCRIPTION
MAS DU CLOS – SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2010**

NOM :

Prénom :

Modèle de PORSCHE (*) : _____

Membre du Club Porsche Auvergne : oui non

Autre Club Porsche (préciser) : _____

① – Accès piste par voiture : Adhèrent Club Porsche : 180,00 x ____ = _____ €
Adhèrent Club Porsche
(avec bonus MAGNY COURS) : 160,00 x ____ = _____ €
Non adhérent : 230,00 x ____ = _____ €

→ **Merci de renvoyer votre décharge de responsabilité, complétée et signée**

② – Repas par personne : traiteur sur site 30,00 € x ____ = _____ €

③ – Attention : pour des questions d'assurance et de législation sur l'organisation d'évènements privés, l'accès libre aux circuits est réservé aux personnes accréditées.

Impératif : inscrire le nom des personnes qui vous accompagneront :

(*) Pour les autres marques : le nombre est limité. Une demande expresse doit être adressée auprès des membres du bureau.

Joindre impérativement à votre envoi :

- copie de votre permis de conduire
- copie de votre attestation d'assurance
- bulletin de participation et décharge de responsabilité (ci-dessous)

... nous gagnerons ainsi beaucoup de temps à votre arrivée...

Conditions de participation, décharge de responsabilité

Assurance : Les véhicules admis doivent faire l'objet d'une assurance en cours de validité, l'attestation correspondante étant à présenter à l'accueil. Les conducteurs définiront avec leur propre compagnie d'assurance la couverture en dommages corporels et matériels adéquate en rapport avec l'usage de leur véhicule pour rouler simplement sur circuit étant entendu qu'il ne s'agit pas de compétition d'épreuves chronométrées et/ ou celles nécessitant, pour leur organisation, un arrêté préfectoral.

Permis de conduire : Les conducteurs participants doivent être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité qui devra être présenté à l'accueil en début de la journée (sous le coup d'une suspension de permis de conduire votre assurance ne vous couvre pas). Sur non présentation du permis de conduire, le bureau se réserve le droit d'annuler la participation du conducteur sans remboursement des droits d'inscription.

Casque : Le port d'un casque homologué selon les normes en vigueur est obligatoire pour le pilote et le passager.

Ceinture : ou harnais de sécurité doivent être bouclés pour le pilote et le passager.

Enfants : Le transport d'enfants de moins de 16 ans est interdit ainsi que les passagers aux places arrière.

Bruit : il est limité à 95 dB pour l'échappement. Le club n'est pas responsable de l'exclusion d'un véhicule suite à un contrôle.

Nous attirons votre attention sur le danger qu'il y a, à rouler vite sur circuit et sur les conséquences matérielles et/ ou corporelles qui peuvent en découler tant pour vous que pour les autres. La responsabilité du club se limite à celle d'une mise à disposition de l'infrastructure du circuit telle qu'elle est proposée dans le cadre d'un contrat de location avec les propriétaires du circuit. La responsabilité civile du fait de l'usage des véhicules vis-à-vis des tiers est garantie par les propriétaires des véhicules eux-mêmes.

Le participant renonce à tous droits et recours à l'encontre du club, il déclare décharger celui-ci de toute responsabilité découlant de l'usage de son véhicule pour tout dommage corporel ou matériel causé aux tiers ou à eux-mêmes, dans quelque condition que ce soit. Il est utile de préciser que si vous passez votre volant à un tiers, c'est toujours sous votre responsabilité.

Comportement des conducteurs

Courtoisie : elle s'applique également sur la piste où se côtoient des conducteurs de niveaux différents : doubler une voiture se fait toujours en passant « au large » de celle-ci pour ne pas gêner ou perturber un conducteur débutant qui découvre le circuit et ses trajectoires.

Discipline : sur la piste et dans les stands les consignes des organisateurs, des commissaires de piste et le règlement du circuit doivent être scrupuleusement respectés concernant entre autres : les drapeaux, les feux de signalisation, vitesse autorisée dans l'enceinte des stands, les dépassements risqués (celui qui double est toujours responsable des conséquences de sa manœuvre) etc. Aucun empressement à doubler ne se justifie étant donné les larges plages horaires à disposition et l'absence de tout esprit de compétition.

Tout comportement dangereux, qu'il soit avéré par les enregistrements vidéo, par le constat des commissaires ou des membres du bureau pourra entraîner des sanctions allant de l'interdiction temporaire de rouler à l'exclusion du club. La sanction est prise par les membres du bureau du club après avoir entendu les intéressés. Les décisions du bureau sont sans appel.

Je soussigné (NOM, Prénom)

Demeurant à : n°..... rue.....

Code postal Ville.....

Certifie être détenteur du permis de conduire de catégorie B n °.....

Délivré le/...../..... à.....

Et ne pas faire l'objet, à ce jour, d'une suspension dudit permis.

Je déclare par ailleurs décharger de toute responsabilité les organisateurs mettant à disposition les

installations du circuit du MAS DU CLOS de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00 :

Pour procéder à des tours de piste, non chronométrés, au volant de mon véhicule :

Marque Modèle.....

Immatriculé.....

N° contrat d'assurance..... Compagnie.....

Pour procéder à des baptêmes de piste, non chronométrés, comme passager à bord de véhicules de sports dûment autorisés.

Fait à..... le.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)